



Monsieur Christian REY  
Maire de Diémoz

à

DDT de l'Isère  
Service Instruction ADS  
A l'attention de Mme Christiane BARBET  
17, bd Joseph Vallier – BP 45  
38040 GRENOBLE Cedex 9

CR/AC/févr.-19

8 février 2019

Madame,

Suite au permis de construire n° 038 144 18 20015 portant sur la construction d'une centrale photovoltaïque au lieudit « le Fayet » à Diémoz, je vous prie de trouver ci-dessous l'avis de la Commune.

Tout d'abord, nous émettons des observations/prescriptions dont nous vous demandons de bien vouloir tenir compte, à savoir :

- Le réseau d'alimentation et de distribution d'électricité relié au transformateur devra être réalisé en souterrain.
- Aucuns panneaux ne devront être visibles depuis « l'avenue des Bruyères », respectant ainsi la qualité paysagère de ce secteur.
- Le porteur du projet devra tenir compte des directives concernant l'ancien centre d'enfouissement des déchets et veiller que les dispositifs mis en place lors de la fermeture de celui-ci soient préservés (écoulement d'eau, torchère ...). Un accès devra être laissé afin que le pompage des lixiviats soit réalisable.

De ce fait, la Commune de Diémoz émet **un avis favorable** à ce projet.

Veillez recevoir, Madame, mes sincères salutations.

Le Maire,

Christian REY.

